



## Mot du maire

Des nouvelles de votre municipalité - Février 2020

### Calendrier de collecte des matières résiduelles

Le nouveau calendrier de collectes des matières résiduelles a été ajouté à l'envoi de votre compte de taxes en janvier dernier. Prendre note qu'une diminution de la fréquence de la collecte des déchets (bac noir) sera effective de février à avril inclusivement.

Pourquoi réduire le nombre de collectes des déchets?

- Diminuer la quantité de matières enfouies et ainsi réduire l'émission de gaz à effet de serre (GES)
- Diminuer les coûts de collecte et d'enfouissement qui ont une incidence directe sur le taux de taxation
- Augmenter le recyclage et le compostage des matières résiduelles.
- Rencontrer les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Saviez-vous que...Chaque tonne détournée de l'enfouissement réduit de 2 tonnes nos émissions de GES!

Aussi il est très important de bien positionner ceux-ci afin d'en assurer la collecte.

Pour en savoir plus : <https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/matieres-residuelles/>.

### La neige s'invite au centre de tri – Bac vert

Dès que les précipitations se transforment en neige, le centre de tri est malheureusement impacté. En effet, lorsque vous ne déneigez pas votre bac lors des collectes, la neige est versée dans le camion au même moment que les matières recyclables, ce qui occasionne des difficultés non négligeables à l'étape du triage. Une quantité importante de neige s'accumule et celle-ci ne fond pas, alors elle rend le triage difficile.

Il est donc d'une grande importance de bien déneiger le couvercle de votre bac vert avant que celui-ci soit vidé! Merci à l'avance de votre collaboration, quand on comprend les impacts, c'est plus facile d'y mettre les efforts.

### Matières organiques : Bravo!

Recycler vos matières organiques est un geste important : c'est votre participation au mieux-être de l'environnement. Ce geste simple aide à réduire la quantité de matières envoyées à l'élimination et ainsi réduire les effets négatifs sur l'environnement, comme l'émission des gaz à effet de serre. De plus, le retour au sol de la matière organique sous forme de compost contribue à la santé des sols et à la croissance des plantes.

À Ivry-sur-le-Lac, le taux de détournement des déchets résiduels obtient **une moyenne de 25%** pour l'année 2019.

Bravo! Et continuons nos efforts qui se transforment en simples habitudes quotidiennes!

### Déneigement : important de ne pas jeter votre neige dans la rue

Avec les précipitations de neige que nous avons depuis le début de l'hiver et qui se poursuivent pour les prochains mois, les entrepreneurs travaillent continuellement pour garder nos chemins en bon état. Nous demandons, pour la sécurité de tous, que chaque résident mette leur neige sur leur propre terrain et non sur les chemins publics.

## Cendres de foyer : (malheureusement) l'engrais parfait pour les algues bleues!



Certains d'entre vous avez peut-être entendu parler des bienfaits d'utiliser les cendres provenant de votre foyer, comme engrais.

C'est vrai! Les cendres de bois de foyer étant riches en phosphore, en potasse et en oligo-éléments, le ministère de l'Agriculture, Pêcherie et Alimentation recommande l'utilisation de ces cendres comme fertilisant sur les sols.

### Le lien entre les algues bleues ou cyanobactéries et le phosphore

Les cyanobactéries, ou algues bleu-vert, sont présentes de façon naturelle dans nos lacs. Cependant, lorsque l'eau se réchauffe et est trop enrichie de matières nutritives, ces organismes prolifèrent (fleur d'eau) et peuvent compromettre toutes utilisations des plans d'eau.

### Pourquoi ne pas utiliser les cendres comme fertilisant en milieux humides

Parce que les cendres sont hautes en phosphore, un élément chimique essentiel pour la croissance des plantes, l'apport excessif de phosphore et de phosphates dans les eaux provoque une croissance importante de la végétation et donc la prolifération d'algues qui finissent par utiliser toutes les ressources disponibles, asphyxiant les espèces préexistantes.

Donc, pour éviter de contaminer les lacs et milieux humides et éliminer la prolifération d'algues, incluant les algues bleues ou cyanobactéries, le gouvernement recommande le bannissement de l'épandage d'engrais dans la rive.

**Nous vous demandons donc de ne pas utiliser les cendres de foyer pour fertiliser vos terrains riverains.**

Toutefois, les cendres froides (après 4 semaines) peuvent aller dans le bac brun.

## Comptes de taxes et paiement

Les comptes de taxes 2020 ont été postés et transmis par courriel (pour celles et ceux qui en ont fait la demande) à la fin de janvier dernier. Pour s'inscrire à l'envoi par courriel, il s'agit simplement de nous en informer en nous acheminant la demande par l'adresse électronique suivante [admin@ivry-sur-le-lac.qc.ca](mailto:admin@ivry-sur-le-lac.qc.ca) et il nous fera grand plaisir de vous ajouter à la liste d'envoi électronique.

Nous en profitons pour vous rappeler que le premier versement 2020 doit être effectué au plus tard le 3 mars prochain. Il est possible de nous faire parvenir votre paiement par chèque, par votre institution financière, par votre plateforme bancaire internet, ou encore, en vous présentant à l'hôtel de ville et en payant par carte de débit.

## Changement d'heure

C'est bientôt le temps de changer l'heure. Cette année le passage à l'heure avancée ou heure d'été aura lieu dans la nuit de samedi à dimanche, du 7 au 8 mars prochain à 2h du matin. C'est à ce moment que nous avancerons l'heure.

Un peu d'histoire... C'est en 1918, durant la Première Guerre mondiale que la Chambre des Communes du Canada adopta la Loi concernant l'utilisation de la lumière du jour dans le but d'économiser l'électricité et maximiser l'utilisation de la période d'ensoleillement. Depuis 2007, la période d'application de l'heure avancée est plus longue de 4 ou 5 semaines. Une façon d'être vert par l'économie de consommation d'énergie!

## **Contrôle de la vidange des fosses septiques Règlement no. 2009-031**

Une fosse septique doit être vidangée au moins tous les deux ans s'il s'agit d'une résidence permanente et au moins tous les quatre ans si la résidence est utilisée d'une façon saisonnière.

Une fois fait, il vous incombe de faire parvenir une preuve de l'exécution des travaux à la Municipalité. Aussi, un contrat d'entretien annuel est nécessaire pour certaines installations septiques (type Ecoflo, Bionest, Enviro-Septic, etc.). Si vous ne nous envoyez pas la preuve de vidange, assurez-vous que la compagnie de pompage s'en chargera.

## **Pêche sportive**

La pêche sportive au Québec est réglementée par le Ministère des Forêts, Faune et Parcs. Le Lac Manitou se retrouve dans une zone qui interdit complètement la pêche sportive en hiver.

Cependant, pour savoir où il est possible de pratiquer la pêche sportive en hiver, consultez le site suivant :

<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-peche/periodes-peche.asp>.

## **Vos permis de construction – à être affichés!**



Nous recevons souvent des appels ou des courriels demandant si un résident a un permis pour effectuer des travaux. Nous avons donc cru bon de vous rappeler que les permis de construction doivent être clairement affichés dans un endroit visible pendant toute la période des travaux.

En vertu de l'article 12 du règlement 2013-059 sur les permis et certificats, les requérants d'un permis ou d'une autorité doivent «afficher tout permis ou tout certificat d'autorisation de manière à ce qu'il soit bien en vue, durant toute la durée des travaux ou de l'usage autorisé par le permis ou le certificat».

Évitez ainsi que vos voisins appellent pour se plaindre des travaux effectués sans permis.

## **2020, une année de 366 jours!**

L'année 2020 est une année bissextile, alors le mois de février comptera 29 jours.

Savez-vous ce qui cause l'année bissextile? C'est que l'année calendrier ou année solaire, soit le temps pris par la Terre pour effectuée une révolution complète autour du Soleil, est en réalité 365,25 jours. C'est pour cette raison qu'une journée est ajoutée au calendrier en février. Cet ajustement est nécessaire, car sans celui-ci la date des saisons se décalerait progressivement du calendrier que l'on connaît. Ce type de calendrier est apparu depuis l'avènement du calendrier grégorien en 1582.

## **Service de soutien à domicile**

Le Centre intégré de santé et service sociaux des Laurentides (CISSS) <http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/> offre un service d'accès unique pour l'ensemble de la population de la région des Laurentides, afin d'orienter, de soutenir et de référer les usagers, les proches et les professionnels de la santé. Ce service s'adresse aux personnes qui vivent une incapacité temporaire ou permanente en raison d'une perte d'autonomie liée au vieillissement ou à une déficience physique ou intellectuelle, occasionnant un handicap. Cette incapacité doit empêcher la personne de se déplacer dans la communauté pour recevoir services.

Les demandes de services peuvent être transmises du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00, et le samedi, dimanche et jours fériés, de 9h00 à 15h30 au numéro sans frais suivants : 1 833 217-5362. En dehors des heures mentionnées, il est possible de laisser un message et un membre de l'équipe vous contactera le plus rapidement possible. Il est également possible de transmettre une demande par courriel à l'adresse suivante : [guichet.acces.dpppa.cissslau@ssss.gouv.qc.ca](mailto:guichet.acces.dpppa.cissslau@ssss.gouv.qc.ca)

## Sûreté du Québec



Pour toute urgence, pour signaler un cambriolage ou toutes autres requêtes de nature criminelle, vous êtes invités à continuer à faire le 911 ou appeler le 310-4141 pour l'ouverture d'un dossier opérationnel.

Toutefois, si vous souhaitez signaler à la police une infraction récurrente ou un problème non urgent dans votre région, vous pouvez remplir le formulaire intitulé "Requête d'un citoyen ou d'un intervenant municipal".

Ce formulaire sert à exprimer vos préoccupations concernant la sécurité routière (excès de vitesse, non-respect du code de la route), le tourisme récréatif (par exemple : VTT, motoneige, bateau), un événement ou une activité sociale (manifestation, kiosque), ou un règlement municipal (nuisances, incivilités), etc.

Visitez le site suivant : <https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2017/10/SQ-3094.pdf> pour accéder à ce formulaire que vous pouvez remplir en ligne et envoyer directement à la Sûreté du Québec.

La sécurité à Ivry-sur-le-Lac est importante pour nous ! En effet, le parrain de la police qui est affecté à Ivry-sur-le-Lac se rend régulièrement sur le territoire pour assurer la sécurité.



## Autres sujets d'intérêt

Si vous avez des sujets que vous voulez que l'on traite dans un futur Mot du Maire, laissez-nous le savoir et il nous fera plaisir de préparer un article.

Pour tout commentaire, n'hésitez pas, l'équipe municipale est là pour vous!

Encore merci pour votre confiance et sachez que c'est un réel plaisir de vous représenter!



Le maire,  
**Daniel Charette**  
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac  
Tél. (819) 321-2332  
[info@ivry-sur-le-lac.qc.ca](mailto:info@ivry-sur-le-lac.qc.ca)